

Foire aux questions

Y aura-t-il une pénurie d'électricité cet hiver ?

Oui, c'est à présent confirmé par Elia : l'approvisionnement du pays sera difficile.

Pourquoi y a-t-il une pénurie d'électricité ?

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- un manque de planification des moyens de production,
- l'arrêt de plusieurs des centrales nucléaires belges pour diverses raisons,
- les capacités d'importation déjà à leur maximum.

Risque de pénurie d'électricité en Belgique : comment est-ce possible ? Plus d'infos sur <https://offon.be/fr/je-cherche-des-infos/risque-de-penurie-deelectricite-en-belgique>

Quand le risque de pénurie est-il le plus important ?

Le risque de pénurie est le plus élevé lors du pic de consommation de fin de journée (17h-20h) en hiver. C'est à ce moment-là qu'il est important de limiter sa consommation.

Y aura-t-il des coupures d'électricité ?

Les mesures mises en œuvre par le gouvernement fédéral visent à éviter le black-out. Pour cela, certaines zones du pays pourraient être coupées pendant quelques heures (« délestage »).

Qu'est-ce que le délestage ?

Le délestage est une mesure prise par le gouvernement fédéral en cas de pénurie d'électricité. Il s'agit d'interrompre l'approvisionnement en électricité pendant les heures où la demande est la plus forte, c'est-à-dire entre 17h et 21h .

Combien de temps dure une période de délestage ?

La durée d'un délestage dépend principalement de deux paramètres : d'une part, la puissance de production et d'importation disponible et, d'autre part, la demande totale estimée au même moment. Un délestage pourrait être nécessaire tant que la demande est supérieure à l'offre. Typiquement, cela pourrait durer 3 à 4 heures, sauf circonstances exceptionnelles.

Comment est-on prévenu d'un délestage ?

7 jours avant, le risque est connu.

24h à l'avance, une annonce est faite par la radio et la télévision des zones qui seront délestées.

Que faire si sa santé, sa vie ou son activité professionnelle exige de l'électricité ?

- Si votre santé nécessite de l'électricité, contactez votre médecin spécialiste afin de prévoir une solution qui convient à votre état de santé et garanti le secret médical.
- Si la gestion de votre entreprise est menacée par une période sans courant, il faut mieux prévoir une solution de secours à tout moment. En effet, en conditions normales, une panne de courant est également toujours possible. Une brochure est disponible sur le site de la Ville à destination des collectivités et entreprises.

Quel est l'impact d'un délestage sur des panneaux solaires ?

Lorsque le réseau de distribution public est hors tension, les onduleurs photovoltaïques se mettent automatiquement en sécurité, c'est-à-dire qu'ils se déconnectent eux-mêmes du réseau. Les panneaux photovoltaïques ne produisent donc plus d'électricité dans cette situation.

Quelle est la différence entre pénurie et black-out ?

- Une pénurie est un manque d'électricité par rapport à la demande.
- Un black-out est un effondrement du réseau électrique qui peut être la conséquence d'une pénurie s'étant aggravée ou d'un problème technique imprévu.

Pourquoi les zones rurales sont-elles concernées en premier ?

Ce sont des dispositions légales, basées sur le principe des « conséquences aussi limitées que possible », qui définissent quels types de consommateurs sont coupés en premier lieu (les zones rurales – ce sont celles qui sont les moins peuplées et où il y a le moins de feux de signalisation, le moins d'ascenseurs, etc.) et quels types de consommateurs doivent rester approvisionnés en priorité (hôpitaux, services de secours, centres de communication vitaux).

Je fais partie d'une tranche délestée. Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que je vais être délesté à chaque fois ?

Le plan de délestage comprend 8 tranches. Chaque tranche représente 500 MW ou 625MW, qui seront déconnectés en cas de délestage. Les tranches sont réparties sur les différentes provinces ou régions belges. S'il y a une pénurie et que les mesures de réduction de la consommation sont insuffisantes, une première tranche va être délestée. Cela permettra de maintenir la stabilité du réseau. Si cela ne suffit pas, une deuxième tranche pourrait alors être délestée. Un délestage dure au maximum 2 à 3 heures. S'il faut à nouveau délester plus tard, on commencera par une autre tranche. Un système de rotation est prévu pour ne pas toujours affecter les mêmes personnes.

Puis-je réclamer une compensation à Elia pour des dégâts occasionnés suite à un délestage ?

Non, le délestage sélectif est une mesure d'urgence qu'Elia n'applique que sur décision des autorités, comme solution de dernier recours pour éviter un effondrement du réseau électrique à grande échelle.

Dans ce contexte, Elia ne peut être tenue pour responsable d'éventuels dommages causés par la mise en œuvre du plan de délestage.

Je dispose d'un contrat de fourniture 100% énergie verte, suis-je aussi concerné par le délestage ?

Le délestage de zones déterminées dans le pays est activé afin de rétablir l'équilibre entre les injections et les consommations d'électricité sur le réseau et d'éviter ainsi un black-out total. La nature du contrat conclu avec votre fournisseur ne joue pas dans ce cas.

Quel rôle les Louviérois auront-ils à jouer ?

Vous serez invités à participer comme tous les citoyens aux efforts visant à diminuer la consommation d'électricité. En étant solidaire, vous pouvez éviter que d'autres zones du pays soient coupées volontairement.

En cas de coupure

Si une interruption volontaire de votre alimentation électrique est décidée, vous serez prévenu 24h à l'avance. Utilisez ce laps de temps pour vous préparer en suivant ces conseils du [Centre de crise fédéral](#).

AVANT LA COUPURE

- Débranchez vos appareils électriques pour éviter une surcharge électrique lors de la remise en service du courant ;
- Chargez votre GSM (mais gardez à l'esprit que le réseau de téléphonie mobile et fixe pourrait être perturbé en cas de panne électrique) ;
- Prévenez vos voisins et vos proches plus vulnérables et invitez-les à prendre les mêmes précautions.

PENDANT LA COUPURE

- Éteignez vos appareils électriques sensibles (TV, ordinateur) et retirez-en la prise pour éviter une surcharge électrique lors de la remise en service du courant ;
- Mettez le thermostat de votre chaudière au minimum pour éviter une surcharge lors du redémarrage ;
- Gardez un interrupteur en position allumée pour savoir quand le courant est rétabli.
- Limitez vos déplacements à l'extérieur : les feux de signalisation pourraient ne plus fonctionner et provoquer des embarras de circulation ;
- Fermez les fenêtres et les portes pour conserver la température intérieure ;
- Écoutez la radio (à piles ou à manivelle, ou dans votre voiture) pour apprendre les dernières informations et recommandations des autorités ;
- Préférez les lampes torches aux bougies. Si vous utilisez des bougies, placez-les dans un bougeoir et sur une surface incombustible. Ne les laissez jamais sans surveillance ;
- N'ouvrez pas inutilement votre frigo et congélateur. Si sa porte reste fermée, un congélateur plein garde la nourriture congelée de 24 à 36 heures ;
- Évitez de téléphoner pour ne pas saturer le réseau et ne pas gêner le travail des services de secours. En cas de danger, appelez le 112.
- Évitez d'utiliser votre GSM. Si vous devez quand même contacter quelqu'un, envoyez plutôt un SMS.

APRÈS LA COUPURE

Pour éviter tout risque de nouvelle coupure :

- N'allumez pas tous vos appareils électriques en même temps ; laissez au système électrique le temps de se stabiliser ;
- Vérifiez l'état de la nourriture dans les réfrigérateurs, congélateurs et armoires. En cas de doute, jetez-la, votre santé prime !

Quelques conseils pour diminuer votre consommation

Voici les conseils aux ménages diffusés par le [SPF Économie](#) :

ÉCLAIRAGE

- Éteignez les lumières lorsque vous quittez une pièce ou un couloir ;
- Réduisez le nombre de lampes dans la pièce où vous vous trouvez ;
- Utilisez des ampoules à basse consommation ;
- Supprimez les « énergivores », tels que les lampes halogènes ;
- Évitez les éclairages décoratifs ;
- Laissez entrer un maximum de lumière naturelle.

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

- Lorsque vous êtes à la maison : chauffez les pièces de vie (cuisine, living...) à maximum 19 °C à 20 °C.
- Le soir : fermez les rideaux, les stores et les volets ;
- La nuit ou lorsque vous êtes absent : abaissez la température jusque 15 °C-16 °C ;
- Lors d'une absence prolongée : diminuez la température jusque 12 °C.

APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Si possible, faites tourner votre machine à laver, votre séchoir et votre lave-vaisselle après 20h ou lors des heures creuses (en général, entre 22h et 6h du matin) ;
- Lavez votre linge à basse température, par exemple à 30 °C ;
- Utilisez votre ordinateur portable au lieu de votre PC fixe.

APPAREILS EN VEILLE

- Quand vous ne les utilisez plus, éteignez complètement vos appareils (ordinateurs, télévision, décodeur, lecteur DVD, chaîne hi-fi) et ne les laissez pas en veille. Si un appareil n'a pas d'interrupteur intégré, branchez-le sur bloc multiprise avec interrupteur ;
- Retirez le chargeur de votre GSM ou de votre PC portable de la prise de courant lorsqu'ils ne sont pas en charge

Il existe également des conseils spécifiques pour les [entreprises](#) et les [institutions](#).